

Québec, le 22 janvier 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

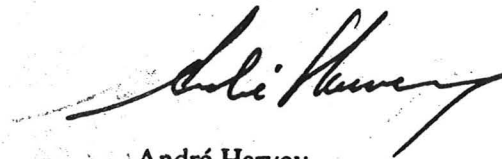
Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostuc par Hydro-Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 12 janvier 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc par Hydro-Québec**

Dossier : 6211-03 - 061

**Période d'information et de consultation publiques
du 28 novembre 2000 au 12 janvier 2001**

***Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Compte rendu***

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc par Hydro-Québec* a pris fin le 12 janvier 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 novembre 2000 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 novembre 2000 au 12 janvier 2001, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Hydro-Québec propose de construire une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc afin de poursuivre le développement du potentiel énergétique des bassins des rivières Manicouagan et Toulnostouc. La rivière Toulnostouc est un affluent de la rivière Manicouagan et est déjà aménagée pour la production hydroélectrique par le biais du barrage du Lac-Sainte-Anne.

Le barrage prévu sur la rivière Toulnostouc serait situé à 14 kilomètres en aval du barrage actuel du Lac-Sainte-Anne. L'étude d'impact mentionne que ce nouveau plan d'eau de 22 kilomètres carrés serait intégré au lac Sainte-Anne par l'arasement du barrage existant. La centrale projetée, située en aval du barrage de la Toulnostouc, aurait une puissance de 517 mégawatts. L'énergie annuelle produite serait de l'ordre de 2 660 gigawattheures.

Le coût du projet est estimé à 600 millions de dollars. Pendant la phase de la construction, des retombées économiques de l'ordre de 200 millions de dollars et la création de nombreux emplois sont anticipés dans la région de la Côte-Nord. Les travaux pourraient s'amorcer à l'été 2001 et s'étendre sur une période de quatre ans et demi. La mise en service de la centrale de la Toulnostouc serait prévue en 2005.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, Hydro-Québec identifie trois secteurs où les milieux naturel et humain pourraient connaître des répercussions.

Dans le **secteur du futur réservoir**, l'ennoisement résultant de l'agrandissement du lac Sainte-Anne pourrait occasionner, entre autres, la perte d'habitats terrestres ou riverains ou des modifications du milieu aquatique.

Dans le **secteur à débit réduit**, le débit de la rivière serait considérablement diminué entre le futur barrage et la centrale. Hydro-Québec prévoit, dans la conception de son projet, conserver un débit réservé écologique de trois mètres cubes par seconde pour éviter les pertes d'habitats dans ce tronçon de la rivière.

Enfin, dans le **secteur à débit modifié**, Hydro-Québec identifie l'érosion des berges et la modification du régime d'écoulement de l'eau comme impacts potentiels.

Parmi les autres répercussions, ayant d'ailleurs fait l'objet de préoccupations du public lors des rencontres menées par Hydro-Québec, apparaissent notamment, l'accès au territoire, le récréotourisme et la villégiature.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
Les 18 et 22 nov. 2000	La Presse	
Les 18 et 22 nov. 2000	Le Soleil	
Les 18 et 22 nov. 2000	Le Journal de Québec	
Les 18 et 25 nov. 2000		Objectif Plein-Jour
Les 18 et 25 nov. 2000		Journal Haute Côte-Nord

Les communiqués de presse émis par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 28 nov. 2000	Tous les médias provinciaux et ceux de la région de la Côte-Nord 190 + 11 = 201	318	Site gouvernemental et site du BAPE
Le 1 ^{er} déc. 2000	Tous les médias provinciaux et ceux de la région de la Côte-Nord 201	318	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Alice-Lane	6, avenue Radisson, Baie-Comeau
Conseil de bande de Betsiamites	4, rue Metsheteu, Betsiamites
Université du Québec à Montréal	1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins

Les séances d'information

Dates :	Mardi, 5 décembre 2000, 14 heures, à Betsiamites
	Mardi, 5 décembre 2000, à 19 h 30, à Baie-Comeau
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Thérèse Daigle, agente d'information Jean Roberge, analyste
Ministère de l'Environnement :	Yves Rochon, chargé de projet
Promoteur :	Hydro-Québec : Patrick Arnaud, porte-parole Christine Brunelle, ingénieure en planification Claude Tessier, chargé de projet en environnement Michel Gaudette, ingénieur en conception des aménagements Richard Perron, conseiller en affaires publiques
Assistance :	Betsiamites : 18 personnes dont 17 de la réserve et un journaliste de la presse électronique Baie-Comeau : plus de cinquante personnes

Les relations de presse

Un rappel de presse a été effectué le 4 décembre auprès des principaux médias de la Côte-Nord. Un journaliste de CBC, Radio-Canada était présent à la séance de Betsiamites.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée lors de ce mandat. Plusieurs médias de la presse électronique et de la presse écrite, dont plus précisément, Le Journal Constructo ont suivi ce dossier.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale Alice-Lane, Baie-Comeau	2	---
Conseil de bande de Betsiamites	---	---
Université du Québec à Montréal	2	---
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	1	---

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Première rencontre, en après-midi, à Betsiamites

Lors de cette rencontre, les préoccupations ont porté principalement sur le mandat de période d'information et de consultation publiques, c'est-à-dire, sur la possibilité de l'abréger, sur le temps disponible pour prendre connaissance des documents et la capacité d'adresser des questions au promoteur après la séance d'information.

Des citoyens de Betsiamites, dont un représentant du Conseil de bande, se sont dits inquiets quant au début des travaux étant donné l'absence du gouvernement fédéral dans la procédure actuelle. Les autres préoccupations ont porté sur :

- les nouvelles sources de production d'électricité prévues d'ici 2004 ;
- la ligne de transport d'électricité de la centrale Toulnostouc ;
- les effets du marnage sur le poisson ;
- le couvert de glace dans le secteur à débit modifié ;
- les volumes de bois récupérés et les travaux de déblaiement de la végétation ;
- l'asphaltage de la route d'accès à la centrale ;
- les emplois générés ;
- le dédommagement des propriétaires de chalets ennoyés.

Deuxième rencontre, en soirée, à Baie-Comeau

Ce sont les préoccupations des villégiateurs qui sont particulièrement ressorties lors de la période de questions. Elles concernaient surtout les accès routiers aux chalets et le dédommagement des propriétaires de chalets situés dans les limites du nouveau réservoir. Les autres interventions ont porté sur :

- la perte d'un terrain d'aviation ;
- le programme de suivi des impacts ;
- l'efficacité énergétique et le développement durable ;
- la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les préoccupations des villégiateurs

Leurs préoccupations concernaient d'abord la route d'accès pour la centrale et le barrage proposés :

- le tracé exact ; certains auraient souhaité disposer d'une carte précise ;
- concernant l'accessibilité à leur chalet, notamment en période de chasse et en période hivernale, des citoyens ont demandé au promoteur de confirmer son intention d'asphalter la route d'accès à la centrale et d'en assurer le déneigement. Ils ont aussi voulu s'assurer que les travaux de réfection et d'entretien de cette route ne bloqueraient pas l'entrée des chemins menant à leur chalet ;
- un citoyen a exprimé le souhait qu'en hiver, on prenne soin de déneiger des espaces de stationnement sécuritaires en bordure de la route aux jonctions des chemins de chalets ;
- des précisions ont également été requises sur la position de la guérite, son déplacement éventuel ainsi que la patrouille qui serait menée sur cette route. Le propriétaire d'un chalet situé au kilomètre 12 considère que la présence d'une guérite peut aider à réduire les vols dans les chalets et a précisé qu'il préférerait qu'on en conserve une au kilomètre 0.

L'agrandissement proposé du réservoir ennoierait une partie de la route menant présentement au barrage du lac Sainte-Anne. Des villégiateurs désiraient savoir à quel moment le promoteur prévoyait effectuer la mise en eau et jusqu'à quand il demeurerait possible d'emprunter cette route jusqu'au barrage. Le chemin alternatif proposé pour le lac Saint-Anne par la rive droite de la rivière Toulnostouc ainsi que le pont qui permettrait d'y accéder ont suscité beaucoup de questions et de commentaires.

Plusieurs se sont informés sur la réfection du pont traversant la rivière Toulnostouc au kilomètre 92 notamment sur la capacité de charge et sur la durabilité escomptées. Un citoyen s'est enquis de la date prévue de la réfection en soulignant que, compte tenu de la vitesse actuelle de dégradation de la structure, cette intervention s'avérait urgente.

La route forestière que le promoteur propose de restaurer pour permettre l'accès au secteur du barrage du lac Sainte-Anne par la rive droite préoccupe plusieurs villégiateurs. L'un d'entre eux a souligné que, pour les utilisateurs d'une vingtaine de chalets, cette nouvelle voie d'accès représenterait un détour d'une trentaine de kilomètres et que son maintien nécessiterait des travaux d'entretien réguliers. Le fait qu'Hydro-Québec ne compte pas assurer cet entretien en mécontente plusieurs. Un citoyen a exprimé une requête afin que le promoteur garantisse un entretien annuel minimal. Par ailleurs, la question d'un autre villégiateur a permis de préciser que le déneigement du pont et de cette voie n'est pas prévu.

Le dédommagement des propriétaires d'une douzaine de chalets qui se retrouveraient dans les limites du futur réservoir a suscité plusieurs interventions. Un citoyen a questionné l'équité des dédommagements offerts par le promoteur en soulignant qu'ils étaient bien inférieurs aux coûts de reconstruction et que les négociations individuelles favorisaient les iniquités. Il s'est inquiété du poids d'une telle préoccupation face à un projet de cette envergure et se demandait si les citoyens insatisfaits devraient recourir à une audience publique ou demander une injonction pour être traités équitablement.

Le préfet de la MRC de Manicouagan a tenu à préciser que la population n'était pas opposée au projet et qu'il était confiant que le promoteur parviendrait à s'entendre avec les villégiateurs.

L'envoiement d'un terrain d'aviation

Un citoyen a souhaité que le terrain d'aviation qui serait ennoyé par le nouveau réservoir, soit relocalisé. Il a souligné qu'en cas d'urgence cette piste peut dépanner les avions voyageant vers le nord depuis Baie-Comeau.

Le programme de suivi

Un représentant du Conseil régional de l'environnement (CRE) a questionné le promoteur sur la durée de son programme de suivi en suggérant que, pour le poisson, compte tenu de l'étalement temporel des impacts, une plus longue période de suivi puisse être nécessaire.

Le développement durable et l'efficacité énergétique

Le représentant du CRE a demandé au promoteur de préciser comment le projet intégrerait les objectifs du développement durable. Un autre citoyen a questionné sur les programmes d'efficacité énergétique en suggérant qu'avec un meilleur contrôle de la demande en électricité, Hydro-Québec pourrait s'abstenir d'ajouter sans cesse de nouveaux barrages pour augmenter la production.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le représentant du CRE s'est étonné que la ligne de transport d'électricité n'ait pas été incluse dans le processus d'examen. Le préfet de la MRC de Manicouagan a voulu savoir s'il était possible d'accélérer le processus en réduisant la durée de la période d'information. Un autre citoyen s'interrogeant sur l'utilité et les enjeux d'une éventuelle audience publique a interpellé les représentants d'Hydro-Québec et du BAPE sur leur volonté de tenir une telle audience et leur intérêt à le faire.

Québec, le 19 janvier 2001

Thérèse Daigle, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Jean Roberge, analyste